

# BassInfos



## Agenda

03.02.2016	Essai fédéral des sirènes
28.02.2016	Election de la Municipalité et du Conseil communal
06.03.2016 - 10h00	Cérémonie œcuménique à l'Eglise Notre-Dame à Bassins

## Sommaire

Page 1 - Editorial

Page 2 - Fonctionnement des institutions communales

Page 3 - Interactions Conseil-Municipalité, Actualités déchetterie

Page 4 - PGA, dernière minute

Bachenards, parcourez les rubriques de ce BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie! [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

Horaires d'ouverture du bureau communal :  
- Lundi à vendredi 07h30 à 11h30  
- Lundi soir 18h30 à 19h30

Téléphone : +41 22 366 23 22  
Messagerie : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

## Editorial

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité est heureuse de pouvoir annoncer que le dimanche 6 mars 2016 à 10h00 se tiendra une cérémonie œcuménique à l'Eglise Notre-Dame à Bassins dans le cadre du 1100ème anniversaire de Cluny.



Comme vous le savez, la commune de Bassins a adhéré en 2004 à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Pour marquer cette journée, nous procéderons à la réception de la bannière confectionnée par les brodeuses de la Région et de France.

Cette journée est organisée grâce à Monsieur Gilbert Auberson notre délégué aux affaires de Cluny.

Nous remercions Madame le Pasteur Isabelle Court et toutes les personnes qui œuvrent à la préparation de cette matinée.

De plus amples informations vous seront transmises ultérieurement.

En nous réjouissant de vous croiser lors de cette inauguration et nous sommes persuadés que vous participerez nombreux à cette activité associative.

La Municipalité vous adresse, chères citoyennes, chers citoyens, ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.



## Essai fédéral des sirènes 2016 le 3 février

Pour la première année, l'entier du District est équipé de nouvelles sirènes « polyalert » assorties d'un coffret à clé situé à l'extérieur des bâtiments permettant de simplifier leur déclenchement.

Ce nouveau dispositif a été testé le 3 février de 13h30 à 14h00 sur l'ensemble du District.



## Fonctionnement des institutions communales

Lundi 14 décembre dans l'enceinte de la nouvelle salle polyvalente se déroulait la séance d'information à la population pour les prochaines élections. Avec la présence exceptionnelle de Mme la Préfet, les intervenants fournissaient des explications sur le fonctionnement des institutions bachernardes. Rafranchissement pour les uns, découverte pour les autres, petit rappel :

### Municipalité

La Municipalité représente l'exécutif. Jouissant d'une compétence générale et résiduelle, elle est l'organe prépondérant au niveau de la commune. Composée de 5 membres – syndic et municipaux – ses attributions sont :

- l'administration des services publics, des biens communaux et du domaine public ;
- la nomination des employés de la commune et la fixation de leur traitement ;
- l'exercice du pouvoir disciplinaire.

Elle se réunit une fois par semaine et est organisée en dicastères répartis entre municipaux : Administration générale, UAPE, forêt, alpage, cimetièrre, affaires sociales, déchetterie, incendie, police, route, patrimoine, services industriels et école.

Les municipaux sont également membres des associations intercommunales.

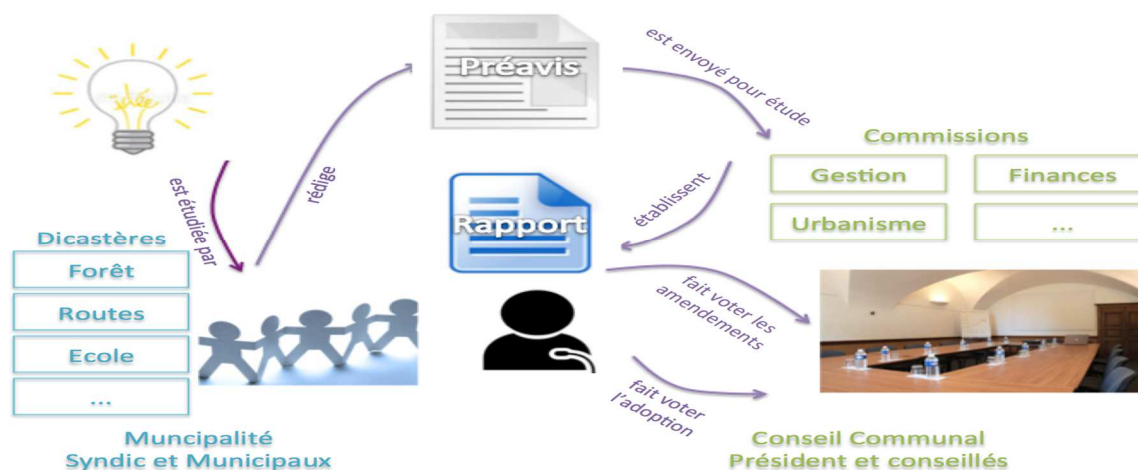
### Conseil Communal

Le Conseil Communal représente le législatif ; il est composé de 40 membres – président et conseillers. Ses compétences sont :

- l'adoption des règlements, du budget, des projets de dépenses extrabudgétaires, des taxes et impôts dans le cadre de ses compétences;
- l'acceptation, modification, refus ou renvoi pour étude d'un préavis municipal;
- le contrôle de la gestion et des comptes de la commune, sur la base du rapport de la commission de gestion;
- l'autorisation d'emprunter, le conseil pouvant laisser dans les attributions de la municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt;
- l'adoption des règlements, sous réserve de ceux que le conseil a laissé dans la compétence de la Municipalité.

Il se réunit environ 5 fois par an, ses membres font partie de commissions chargées d'étudier les préavis de la Municipalité.

Les commissions composées de 7 membres chacune sont : finances, gestion, urbanisme et bâtiments, alpages et forêt, déchetterie, sécurité routière, affaires sociales communales de la petite enfance, naturalisation, recours en matière de taxes et d'impôt communal, recours en matière d'informatique.



Que ce soit pour faire approuver le budget, accepter les comptes, construire une école ou une salle polyvalente, la Municipalité doit obtenir l'accord du Conseil Communal. Le processus de décision est le même et est résumé succinctement sur le schéma ci-dessus. Les étapes clés étant :

- Sur la base d'une idée, d'un projet, la Municipalité rédige un préavis envoyé en **commission** pour étude ; le préavis peut être modifié suivant les discussions entre commissions et Municipalité.
- Les membres de la commission établissent un rapport de majorité et, le cas échéant, un rapport de minorité si tous les membres ne sont pas d'un même avis. Ce ou ces rapports ainsi que le préavis sont remis au président du Conseil Communal qui l'inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Communal.
- Le Conseil Communal vote pour adopter ou refuser le préavis. Le préavis pouvant au préalable avoir été amendé pour en modifier une partie.

Une fois approuvé, l'objet du préavis entre dans sa phase opérationnelle.

## Interactions Conseil – Municipalité

Afin d'éviter toute forme de cogestion, des règles précises régissent les modes d'interactions entre le Conseil Communal et la Municipalité lors des séances du Conseil. Au-delà d'être réalisable, toute proposition des membres du Conseil doit respecter plusieurs principes, dont :

- conformité au droit supérieur;
- principe de l'unité de rang (concerne exclusivement des règlements de même rang);
- principe de l'unité de forme (soit rédigée de toutes pièces, soit exprimée en termes généraux)
- principe de l'unité de la matière (constitue un ensemble cohérent, même domaine, même but)

Le Conseil Communal peut interpellier la Municipalité sur ses compétences à l'aide de plusieurs instruments :

Question ou vœux	Interpellation	Postulat	Motion
Pas de forme spécifique.	Demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration.	Demande à la Municipalité d'étudier un objet et de rédiger un rapport.	Demande à la Municipalité de présenter l'étude d'un objet.
Pas d'effet contraignant	Pas d'effet contraignant	Pas d'effet contraignant	Effet contraignant

La pratique permet de se familiariser à l'exercice.

## Recensement des chiens

En exécution du règlement du Conseil d'Etat de 20 décembre 1978, la Municipalité de Bassins invite tous les propriétaires ou détenteurs :

- de chiens acquis ou reçus en 2015
- de chiens séjournant plus de 3 mois dans la commune

à en faire la déclaration écrite au bureau communal en indiquant la race et la couleur jusqu'au 29 février 2016.

Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2015.

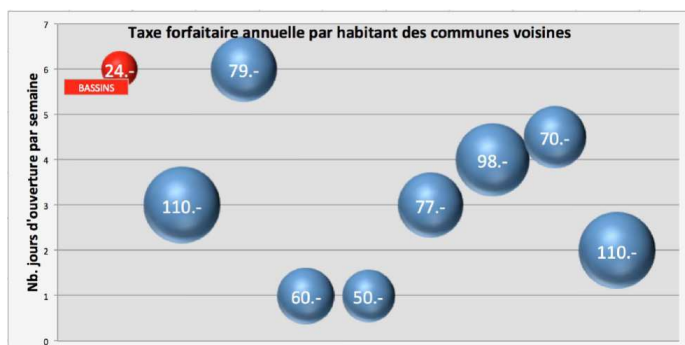
## Actualités déchetterie

### Taxe forfaitaire

Une étude comparative sur un panel de 9 communes vaudoises voisines fait ressortir que Bassins possède la taxe forfaitaire la plus basse tout en proposant la plage horaire la plus étendue.

Ceci n'est rendu possible que grâce à l'excellente collaboration de la population face aux nouvelles directives.

Un grand merci et bravo à tous les bachenards.



24.- / an + ouverture 6/7 jours



### Papier/carton, même combat ?

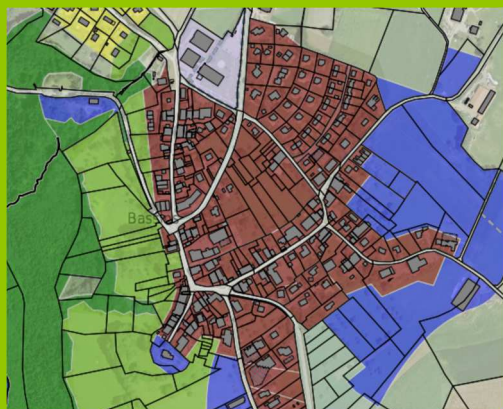
Vous triez depuis des années séparément le carton du papier. Mais savez-vous pourquoi ?

Les recettes perçues par tonne de papier ou de carton recyclé permettent d'alléger partiellement les coûts de transport et d'entretien des bennes. Le papier étant mieux valorisé que le carton, il est financièrement plus intéressant de les récupérer séparément.

**Le saviez-vous ?** une tonne de papier (papier ordinaire et papier désencré) permet de produire 410 kg de papier journal, 250 kg de papier pour ondulé, 140 kg de papier d'emballage, 110 kg de papier ménage et hygiénique et 60 kg de papier graphique. Seuls 30 kg ne sont pas réutilisés.

## Plan général d'affectation - avancement

Le Plan général d'affectation définit les périmètres des zones et leur affectation pour l'ensemble du territoire de la commune. Il fixe la manière dont le sol peut être utilisé sur le territoire communal et doit être mis à jour en fonction du développement souhaité durant les quinze prochaines années et des enjeux urbanistiques contemporains.

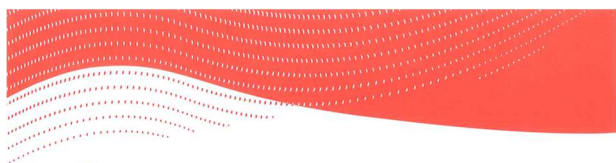


Selon le principe de l'entonnoir, le PGA se rapporte aux Plans Directeurs Communaux et Cantonaux qui déterminent la stratégie, eux-mêmes se référant à la constitution et aux lois d'aménagement. A l'échelle de Bassins, la révision de la LAT se traduit par une réduction de l'excédent des zones à bâtir. Cela concerne les terrains communaux et privés.

Le PGA doit encore être affiné sur quelques secteurs. Il pourra alors être présenté une dernière fois à la population.

Après cette étape, il sera mis à l'enquête publique et adopté par le Conseil Communal avant d'entrer en vigueur.

## Dernière minute



TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS  
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

## Don du sang

12 janvier 2016

19 avril 2016

13 septembre 2016

**14h00 – 19h30**

Salle Polyvalente de  
Montoly

**GLAND**

[itransfusion.ch](http://itransfusion.ch)



### Faire un don

Si vous souhaitez faire un don, vous pouvez faire un versement sur notre compte ou sur notre CCP au nom de l'ARFEC :

IBAN CH40 0900 0000 1002 2952 6  
CCP 10-22952-6

Un grand merci pour votre soutien.

Prochainement, un paiement par carte sera possible !



A la route de Burtigny 13, yoga  
les lundi et mardi de 17.15 à 18.15  
et le jeudi de 12.20 à 13.20.  
Maximum 5 personnes.

Cours d'essai gratuit.

Jocelyne Gay  
022/366.03.44  
[www.yoga5.ch](http://www.yoga5.ch)